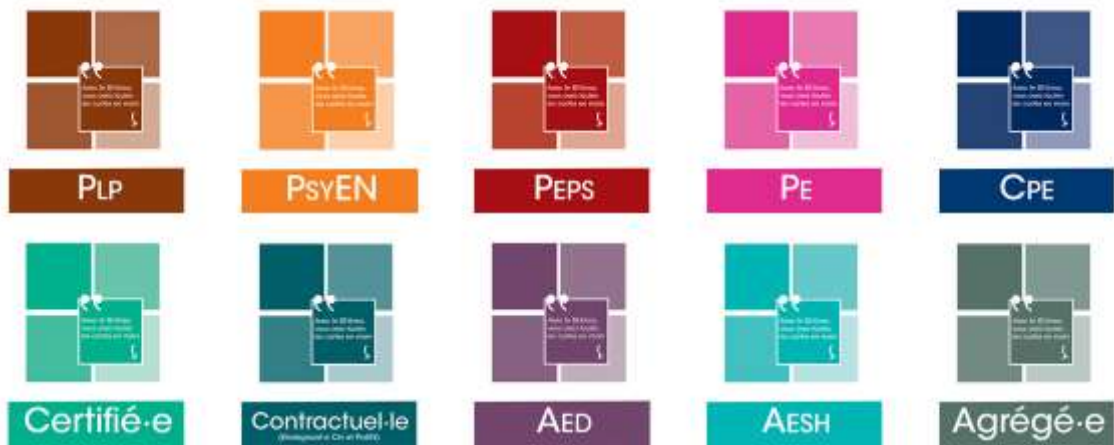


« Avec le SE-Unsa 64,
vous avez toutes
les cartes en main... »



Anticiper... c'est trop demander ?

Après une année scolaire inédite, cette rentrée 2020 s'annonce tout aussi compliquée dans un contexte sanitaire incertain et anxiogène.

D'abord il faut redire avec force que les personnels de l'Éducation nationale ont été au rendez-vous de la crise pour assurer la continuité essentielle du service public. Malheureusement, les personnels se sont souvent sentis oubliés, délaissés et incompris. Ils ont fait face à des injonctions contradictoires et se sont bien trop souvent retrouvés dans des situations particulièrement inconfortables vis-à-vis de leurs élèves et des familles. Les décalages entre les annonces ministérielles et la réalité du terrain les ont trop souvent mis en porte-à faux.

Les élèves, les familles et la société en général ont besoin de vivre une école sereine. Pour cela, des messages clairs et connus de tous en amont sont nécessaires pour que cette rentrée soit réussie.

Personne ne veut revivre la gestion dans l'urgence et la tension subies du 13 mars jusqu'aux congés d'été. Cela vaut pour la rentrée. Cela vaut aussi pour toute l'année scolaire qui se fera dans ce contexte épidémique. Dans tous les cas, le SE-Unsa sera, comme à son habitude à vos côtés pour vous accompagner, vous représenter et vous défendre.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée 2020.

Franck HIALE

Secrétaire départemental

Franck HIALE 06 89 34 86 83
(Lycée Saint John Perse - PAU)

Secrétariat

Marie Pierre PAPE 05 59 82 57 40

Responsables Écoles

Isabelle ALIAS 06 35 25 32 78
(Directrice maternelle Nay)

Maya AROTCHAREN 06 25 37 37 49
(école Arcangues)

Alain CHAILLET 06 35 25 32 81
(directeur école Artix)

Véronique DUPONT 05 59 82 57 40
(Directrice Maternelle Lilas - Pau)

Jérôme FALCUCCI 05 59 82 57 40
(école de Navarrenx)

Pascale DURAND 06 66 07 01 79
(école de Mirepeix)

Malvina LACAU 05 59 82 57 40
(école Bouillerce Pau)

Cécile LARRIERE 06 35 25 33 56
(collège Chantaco St J. de Luz)

Pierre PEDUCASSE 05 59 82 57 40
(école Bayonne)

Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06
(école Mairie Billère)

Responsables Lycées / Collèges

Marthe MANSO 06 77 22 89 73
(Collège Lescaur)

Marie Laure CRUTCHET 06 13 56 88 04
(Collège Camus - Bayonne)

Patricia ESCAPIL 06 35 25 32 79
(Collège Saint Pierre d'Irube)

Responsables École inclusive

Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06
Cécile LARRIERE 06 35 25 33 56

Responsables Début de carrière

Alain CHAILLET 06 35 25 32 81
Marie Laure CRUTCHET 06 13 56 88 04
Malvina LACAU 05 59 82 57 40

Responsables Direction d'école

Isabelle ALIAS 06 35 25 32 78
Alain CHAILLET 06 35 25 32 81
Véronique DUPONT 05 59 82 57 40

Responsables École maternelle

Isabelle ALIAS 06 35 25 32 78
Véronique DUPONT 05 59 82 57 40
Pascale DURAND 06 66 07 01 79

Responsables Fin de carrière

Pascale DURAND 06 66 07 01 79
Véronique DUPONT 05 59 82 57 40

Responsables CHSCT

Marthe MANSO 06 77 22 89 73
Malvina LACAU 05 59 82 57 40
Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06
Marie Laure CRUTCHET 06 13 56 88 04

Trésorier

Jérôme FALCUCCI 05 59 82 57 40

Élus CAPD 1er degré


Jérôme FALCUCCI	Isabelle ALIAS
Daniel SAINTE CLUQUE	Céline FAURAND
Cécile LARRIERE	Alain CHAILLET
Pascale DURAND	Maya AROTCHAREN

Élus CAPA 2nd degré


Patricia ESCAPIL	Sophie MERCADAL
Christine MOINE-UIBER	Christelle LABATUT
Evelyne FAUGEROLLE	Anne MARCHAND
Laurent LAGAILLARDIE	Vincent FAUVEL
Christophe NOWACZECK	Laurence GATINEAU
Laurent LAPEYRE	Cathy AMBEAU
Adrien MARBOT	J-Marc CHEVRIER

Section départementale des Pyrénées Atlantiques

 12, rue René Fournets 64000 PAU

 05 59 82 57 40

 64@se-unsa.org

 <http://sections.se-unsa.org/64/>

Pour rester connecté, suivez nous sur Twitter , @SEUNSA64

et sur Facebook www.facebook.com/SEUNSA64/





Les délégations de l'Unsa Éducation dans les instances de dialogue social

Comité Technique Spécial Départemental

Franck HIALE	Cécile LARRIERE
Patricia ESCAPIL	Isabelle ALIAS
Alain CHAILLET	Jérôme FALCUCCI
Maya AROTCHAREN	Daniel SAINTE-CLUQUE
Marie-Laure CRUTCHET	

Principales missions

Carte scolaire 1^{er} degré
 DGH des collèges - Formation

Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail

Sylvain RAVIER M-Laure CRUTCHET
 Marthe MANSO Malvina LACLAU Franck HIALE

Principales missions

Il permet d'identifier et d'évaluer les facteurs de risque pour les personnels. Il contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail.

Secrétaire CHSCT

Marthe MANSO 06 77 22 89 73



Commissions d'Action Sociale Départementale

Jérôme FALCUCCI Marthe MANSO
 Cécile LARRIERE Daniel SAINTE-CLUQUE

Principales missions

Elles permettent de venir en aide aux personnels en difficulté financière en particulier. Les dossiers (*anonymes à la demande des intéressés*) sont présentés par les assistantes sociales.

Pourquoi adhérer au SE-Unsa ?

Attachement à la qualité de l'École, réflexion pédagogique, défense de la laïcité, défense collective des collègues en tant qu'enseignants et en tant que fonctionnaires, mais aussi défense individuelle de chacun ... Tel est le lot quotidien du Syndicat des Enseignants de l'Unsa.

Des collègues font le choix, chaque année, de verser une cotisation syndicale qui permet de fonctionner et d'organiser la solidarité entre enseignants. Merci à eux car le SE-Unsa, rappelons-le, vit exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérents. Sans cet engagement financier, la disponibilité des militantes et des militants ne suffirait pas.

La fonction « aide et renseignement » que perçoivent nos collègues n'est qu'une des faces visibles du travail de l'organisation syndicale. Nous sommes toujours sollicités : dernière phase du mouvement, affectation des surnombres, ajustements de rentrée, changement de département, transfert de scolarité, calcul de pension reclassement, promotions... **Les militantes et les militants du SE-Unsa répondent toujours présents quand vous vous adressez à eux.**

Votre adhésion sera la meilleure reconnaissance de notre travail.

Franck HIALE

Pour adhérer >>> www.se-uns.org/adh/

Mouvement intra départemental des enseignants du premier degré, An II

Ce mouvement 2020 fait suite à la réforme de la fonction publique et donc premier mouvement sans la présence des représentants du personnel. Une copie à revoir !

Une fois encore, le calendrier de mise en œuvre très tardif n'est pas pour améliorer la mise en place des équipes. (Résultat le 26 juin). La constitution des TRS s'est faite au fil de l'eau et ce, jusqu'au 14 juillet, contraignant ainsi de nombreux collègues et directeurs à rester « connectés » alors que le besoin de coupure était bien réel en cette année bien particulière.

Ceci n'est pas sans conséquence non plus sur la préparation de la rentrée pour les équipes pédagogiques dans les écoles. Il est indispensable, pour les années à venir, que le mouvement puisse se tenir dans la première quinzaine du mois de mai. Ainsi, l'association des quotités pour les Titulaires de secteur et pour la phase d'affectation d'office pourra être réalisée sereinement et les équipes constituées avant la fin de l'année scolaire.

Le SE-UNSA 64 portera encore dès la rentrée prochaine cette demande d'anticipation du calendrier.

Au final, ce mouvement 2020 aura été le premier mouvement des personnels dans le cadre de la nouvelle loi fonction publique. En modifiant les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP), cette loi affichait la volonté de "proposer un meilleur accompagnement des situations individuelles". **Force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint.** Manque de transparence, services administratifs saturés, non-réponse aux demandes d'information, retard inquiétant dans le calendrier des affectations seront la marque de cette cuvée 2020.

Essayons ensemble de changer l'avenir !

Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentants du personnel !

Je signe la pétition en ligne <https://urlz.fr/dEHW>

Nous étions au rendez-vous.



CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré

Ajustements septembre 2020, une rentrée sous tension !

Après une carte scolaire figée par les annonces gouvernementales du mois d'avril, les ajustements de rentrée s'annoncent bien compliqués dans un contexte sanitaire anxiogène.

Les contraintes sont nombreuses avec les commandes ministérielles et les effectifs seront chargés dans de (trop) nombreuses écoles. Les possibilités d'ouvertures ne reposeront donc sur d'éventuelles fermetures.

N'hésitez pas dès le jour de pré-rentrée, à nous faire part de toute nouvelle situation et évolution en nous envoyant un mail à 64@se-unsa.org avec vos effectifs dans chaque niveau de classe.

Vacances scolaires 2020-2021			
Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Jour de reprise : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Jour de reprise : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Jour de reprise : lundi 1 mars 2021
	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Jour de reprise : lundi 25 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Jour de reprise : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Jour de reprise : lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

4 septembre CTSD ajustements



Recours Mouvement [1er degré]

Lors de bilatérales avec l'administration, les représentants du SE-Unsa 64 accompagnent les collègues faisant un recours suite au résultat du mouvement.

En effet, dans le cadre des nouvelles modalités, des recours individuels sont possibles si vous contestez le résultat de votre mutation dans les cas suivants :

- si cette **affectation est défavorable** pour vous en cas de non-respect des **priorités légales** (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation de handicap ou situation sociale difficile ...)
- si vous pensez que le calcul de votre barème présente **une erreur** malgré votre demande de rectification,
- si vous êtes **maintenu sur votre poste** ou si vous n'en avez pas obtenu,
- si vous avez été **nommé en extension**,



Vous pouvez mandater votre syndicat dans un délai de deux mois afin d'obtenir des explications ou une révision d'affectation. Les délégués du SE-Unsa peuvent vous aider dans vos démarches, vous accompagner ou vous représenter.

La 1ere bilatérale s'est tenue le 13 juillet, la 2^{nde} le 27 août. La quasi-totalité des collègues en extension a obtenu une proposition de réaffectation de l'administration.

Le SE-Unsa a rappelé l'obligation de l'administration de recevoir tous les enseignants n'ayant pas obtenu de mutation particulièrement en cas de non-respect et/ou de non prise en compte des priorités légales (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation de handicap ou situation sociale difficile ...)

Tous les enseignants ayant déposé une demande de recours demandant des explications recevront une réponse écrite de l'administration.

Isabelle Alias

Calendrier des ajustements

Mardi 1er septembre : remontée des effectifs des IEN au DASEN

Vendredi 4 septembre à 9h00 : CTSD ajustements de rentrée 1er et 2nd degrés

Vendredi 4 septembre à 14h30 : CDEN Préfecture rentrée 2020

Lundi 7 septembre : affectation et réaffectation des collègues

Bilan Mutations [2nd degré]



Vous avez été nombreux à nous contacter pour demander des explications lors du mouvement intra académique. Malheureusement, la nouvelle loi fonction publique autorise la Direction Académique à ne plus communiquer l'ensemble des résultats du mouvement aux représentants des personnels comme les années passées.

Néanmoins, les collègues qui souhaitent contester le résultat avaient la possibilité de formuler un recours individuel. 78 collègues dans l'académie ont mandaté le SE-Unsa afin d'obtenir des explications ou une révision d'affectation. A l'issue de la bilatérale entre l'administration et le SE-Unsa du 17 juillet, 36 collègues ont obtenu satisfaction avec une affectation à titre provisoire.

Patricia ESCAPIL - Marie Laure CRUTCHET

Des guides-métiers, des mémos, des publications à votre disposition...

Le SE-Unsa met à disposition des enseignants et personnels d'éducation différents outils pour les informer, les conseiller mais aussi mieux leur faire connaître le SE-Unsa, ses mandats, ses positions, ses combats.

- ♦ des **guides** et des **mémos** pour tous les métiers
- ♦ des **fiches pratiques** : agir dans son établissement (qui rassemblent des expériences menées par des équipes pédagogiques pour changer leur établissement de l'intérieur), fiches de suivi pour les mutations et les demandes de temps partiel, lettres type pour écrire à l'administration
- ♦ des **brochures thématiques** : mon argent, partir enseigner hors de France, maternelle, remplaçant ...



Si une ou plusieurs de ces publications vous intéressent,

contactez nous

05 59 82 57 40 ou 64@se-unsa.org



ÊTRE CORRESPONDANT, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

Tout collègue adhérent au SE-Unsa peut décider d'être correspondant dans son établissement ou dans son école, c'est-à-dire être l'intermédiaire entre les collègues et le syndicat.

Cela n'est pas du tout une charge lourde.

Dans le 1er degré, cette mission consiste en un transfert de mails et de mise à disposition de matériel auprès des collègues PE de son école.

Dans le 2nd degré, le rôle principal d'un correspondant est de veiller à ce que le panneau syndical soit à jour en affichant le matériel qu'on lui adresse.

Le correspondant répond également à des enquêtes pour nous faire remonter des informations de terrain in-

dispensables à notre action syndicale et diffuse des informations spécifiques qu'on lui envoie.

En acceptant d'être correspondant, l'adhérent a une relation un peu privilégiée avec le syndicat. Il reçoit en exclusivité les dernières news et les résultats des commissions.

Le correspondant est aussi une référence dans son établissement. Quand un collègue a une interrogation ou une difficulté, il lui donne les coordonnées des personnes de la section qui pourront lui répondre efficacement. Les collègues apprécient d'avoir quelqu'un de proche vers qui se tourner.

Depuis l'année dernière, des groupes Whats App (correspondants 1D / correspondants 2D) ont été créés dans le but de développer les échanges entre collègues de différents établissements et d'avoir une plus grande réactivité.

Si vous souhaitez vous investir et accomplir les missions définies ci-dessus, n'hésitez pas à vous manifester !

Marie-Laure CRUTCHET
Pascale DURAND



ENTRANTS DANS LE MÉTIER, LE SE-UNSA VOUS ACCOMPAGNE

Le contexte de crise sanitaire engendré par la Covid-19 a bousculé profondément le calendrier des concours de recrutement et par conséquent celui de vos affectations.

Durant tout l'été, le SE-Unsa a répondu présent et a accompagné tous les lauréats qui avaient demandé le suivi. Un travail que le SE-Unsa continuera bien sûr de mener tout au long de l'année.



Conscients de vos inquiétudes et de vos interrogations, les enseignants du SE-Unsa 64 seront présents à vos côtés pour faciliter vos premiers pas dans le métier et se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter aide et soutien.

Nous assurerons des permanences pour discuter avec vous autour d'un café :

- les lundis et jeudis à la cafétéria de l'ESPE pour le premier degré
- les jeudis et vendredis à la cafétéria de l'ESPE et à l'UPPA pour le second degré

Nous organiserons également au cours de l'année un stage qui vous permettra de faire le point sur les enjeux importants de votre année de fonctionnaire stagiaire : mouvements, mutations (règles, stratégies, formulation des vœux), titularisation ...

En attendant de vous rencontrer, toute l'équipe vous souhaite une très belle rentrée et une excellente année scolaire !

Marie-Laure CRUTCHET - Malvina LACAU - Alain CHAILLET

Pause
syndicale



Et si nous
discussions autour
d'un café ?

Exercer d'autres fonctions, un autre métier, à l'Éducation Nationale ou ailleurs... comment ça marche ?

Nos enquêtes le montrent, les enseignants ont majoritairement envie de bouger. C'est peut-être votre cas ? Nous voulons vous aider à y voir plus clair concernant les possibilités et les démarches.

**Le SE-Unsa 64 organise un stage "Mobilité Professionnelle".
N'hésitez pas à nous contacter.**

Éligible à un rendez-vous de carrière en 2020/2021 ?

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière au cours de cette année scolaire sont :

- ceux qui ont été promus à l'échelon 6 entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020,
- ceux qui ont été promus à l'échelon 8 entre le 1^{er} mars 2019 et 28 février 2020,
- ceux qui ont été promus à l'échelon 9 entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020.

Le SE-Unsa 64 organisera des réunions d'informations pour rappeler les grandes lignes de cette nouvelle évaluation et reconduira son stage « Préparer son RDV de carrière » afin d'accompagner les collègues pour la préparation de leur entretien.



Promotion et changement de grades pour les enseignants du 1er degré

Classe exceptionnelle : an 4 !

La classe exceptionnelle a été ouverte dès septembre 2017 pour les professeurs d'école. Quelques chiffres pour le département :

- 2017 : 110 candidats promouvables – 49 promus (viviers 1 et 2)
- 2018 : 80 candidats promouvables – 39 promus (viviers 1 et 2)
- 2019 : 86 candidats promouvables – 51 promus dont 44 au vivier 1 et 7 au vivier 2.
- 2020 : 54 candidats promouvables - 42 promus dont 35 au vivier 1 et 7 au vivier 2

A noter que le ratio (femmes 80% et hommes 20%) de promus correspond à la répartition de l'ensemble des PE dans le département. Le respect de ce ratio est une revendication du SE-UNSA. Le constat est en effet que le nombre de femmes promouvables à la classe exceptionnelle est plus faible en proportion que les promouvables hommes. C'est le résultat de carrières plus souvent interrompues par les femmes que par les hommes. Ainsi, cette année, les 23 femmes promouvables ont été promues à la classe exceptionnelle. Pour les hommes, 12 promus pour 31 candidats.

A partir de cette année, il ne sera plus obligatoire de s'inscrire pour pouvoir bénéficier du passage à la classe exceptionnelle, cet échelon va devenir automatique pour tous ceux qui auront les 8 années requises d'exercice de fonctions particulières.

Le pourcentage de promus a bien augmenté depuis 4 ans passant de 44% en 2017 à 77% mais le nombre de promouvables diminue.

Pour le SE d'autres revendications sont donc nécessaires pour plus de justice et que cet échelon devienne une réalité pour davantage d'enseignants grâce à la prise en compte de certaines autres fonctions particulières (milieu pénitentiaire, faisant fonction sur les postes de direction...) et la diminution du nombre d'années nécessaires pour accéder au vivier 1.

Pour le SE d'autres revendications sont donc nécessaires pour plus de justice et que cet échelon devienne une réalité pour davantage d'enseignants grâce à la prise en compte de certaines autres fonctions particulières (milieu pénitentiaire, faisant fonction sur les postes de direction...) et la diminution du nombre d'années nécessaires pour accéder au vivier 1.

Hors classe, nouveau barème d'accès : an 3 !

Le barème d'accès à la hors classe a été modifié en 2018. Il comprend deux parties : l'appréciation du DASEN (60 à 120 points) et l'ancienneté dans la plage d'appel (de 0 à 120 points).

Quelques chiffres pour le département :

- 2018 : 891 promouvables - 115 promus. Barème du dernier promu : 160 points

- 2019 : 913 promouvables – 135 promus. Barème du dernier promu : 150 points.
- 2020 : 1004 promouvables – 167 promus. Barème du dernier promu : 140 points

Le ratio d'accès à la hors classe des PE a désormais rejoint celui des autres corps d'enseignement (PLC, PLP, PEPS notamment). C'était une revendication du SE-UNSA.

Dans notre département, le contingent n'a cessé d'augmenter d'année en année. Cette année la quasi-totalité des collègues ayant atteint le 11ème échelon de la classe normale ont ainsi accédé à la Hors Classe ainsi qu'une grande partie des collègues étant dans leur 4ème année du 10ème et une partie de ceux étant dans leur 3ème année.

Ces avancées sont le résultat de l'action du SE-UNSA : au plan national avec l'augmentation du pourcentage de promus, avec l'introduction de l'Ancienneté Générale de Services comme deuxième critère de départage en cas d'égalité de barème. Mais pour que tous les collègues puissent atteindre l'indice terminal de la Hors classe avant leur départ en retraite, il faudrait maintenant élargir le ratio pour tous les corps. D'autant plus que la moyenne d'âge des collègues de notre département est élevée et que de ce fait, une partie d'entre eux part en retraite sans avoir pu accéder à cet échelon.

Le ratio d'accès à la hors classe des PE a désormais rejoint celui des autres corps d'enseignement (PLC, PLP, PEPS notamment). C'était une revendication du SE-UNSA. Dans notre département, le contingent n'a cessé d'augmenter d'année en année. Cette année la quasi-totalité des collègues ayant atteint le 11ème échelon de la classe normale ont ainsi accédé à la Hors Classe ainsi qu'une grande partie des collègues étant dans leur 4ème année du 10ème et une partie de ceux étant dans leur 3ème année.

se-unsa.org



Avancements accélérés aux 7ème et 9ème échelons de la classe normale : an 2 du nouveau barème !

Les avancements d'échelon se font tous à l'ancienneté à l'exception des passages aux 7ème et 9ème échelons. C'est la deuxième année que les deux avancements accélérés ont tenu compte exclusivement de l'appréciation du DASEN.

Pour le passage accéléré du 6ème au 7ème échelon, 60 enseignant·e·s étaient éligibles à un avancement accéléré (45 femmes et 15 hommes) , 30% ont été retenus soit 18 personnes (14 femmes et 4 hommes).

Pour le passage du 8ème au 9ème échelon, 128 enseignant·e·s étaient éligibles à un avancement accéléré pour le 9ème échelon (103 femmes et 25 hommes), 30% ont été retenus soit 38 personnes (30 femmes et 8 hommes).

Le SE-Unsa réclame des clarifications sur les modalités d'attribution des avis et en particulier le calcul de l'avis final, au vu des avis attribués à chacun des items et surtout le mode de calcul de la pondération départementale appliquée entre circonscriptions.

Pour le SE-Unsa le manque de transparence et de critères connus de tous crée des inquiétudes et un sentiment d'injustice entre collègues.

Maya AROTCHAREN - Daniel SAINTE-CLUIQUE
Pascale DURAND - Isabelle ALIAS - Alain CHAILLET



Nous pouvons tirer un point positif de la crise COVID : celui de la **prise de conscience collective du rôle majeur de la santé et de la sécurité au travail**. Les agents que nous sommes, avons réalisé que ces questions font partie de notre quotidien professionnel.



Ce comité, CHSCT, est un lieu de réflexions et de débats partagés sur la santé et les risques professionnels, le lieu de construction d'actions de prévention, le lieu du dialogue social au service des ressources humaines de la DSDEN en matière des risques psychosociaux. L'UNSA EDUCATION assume sa présence en son sein et revendique son utilisation par la gouvernance de la DSDEN64.

Nous militons pour une politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements de l'Éducation Nationale. Nous exhortons la DSDEN64 et ses ressources humaines à s'y investir et prendre en compte l'impact de la dimension bâtementaire des risques professionnels, opérer des actions de prévention, prioriser les risques psycho-sociaux, mettre en place et faire vivre les registres Santé et Sécurité au Travail et les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels, dans chaque école, dans chaque établissement.

Marthe Manso - Sylvain Ravier

Rejoignez le collectif et ensemble, protégeons nous et défendons nos droits

Pour adhérer >>> www.se-uns.org/adh/





AESH, les nouveautés pour cette rentrée 2020 :

Le SE-Unsa 64 souhaite une très bonne rentrée 2020 aux accompagnants.tes d'élèves en situation de handicap et se tiendra à disposition et engagé tout au long de l'année pour vous accompagner et défendre vos droits.

Tous.tes les AESH du département sont rattachés.ées à un PIAL inter-degrés qui dépend d'un collège. Les avenants des contrats ont normalement été transmis par voie numérique à tous.tes les AESH qui devaient l'imprimer et le renvoyer signé. Le pilote du PIAL est le chef d'établissement qui reste votre premier interlocuteur concernant votre emploi du temps hebdomadaire.

La liste des PIAL sera mise à jour prochainement sur le site de la DSDEN.

Le SE-Unsa 64 vous propose ici quelques outils pour mieux aborder cette rentrée

Pour trouver toutes les informations administratives (gestionnaires, documents divers, visite médicale, autorisation absence...) :

- Le site de la DSDEN 64 : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden64/cid144986/acces-aesh.html>
- Le site du rectorat de l'Académie de Bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid136846/accompagnant-de-personnel-en-situation-de-handicap-apsh.html>
- Le site du lycée Montesquieu : [https://www.lycee-montesquieu.fr/images/documents/annuaire SAM 05 05 2020.pdf](https://www.lycee-montesquieu.fr/images/documents/annuaire_SAM_05_05_2020.pdf)

Pour des informations plus générales :

- Le 30 juin dernier s'est tenu le comité de suivi de l'école inclusive nationalement et dans notre département : <https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-30-juin-2020-305083>
- Un guide des ressources humaines spécifique AESH est paru, vous trouverez le lien de ce document pdf sur notre site : <http://sections.se-uns.org/64/spip.php?article2670>

Un outil plus personnel à télécharger pour mieux aborder la rentrée :

- Un cahier de bord AESH utile et pratique : <http://onaya.eklablog.com/cahier-de-bord-aesh-2020-2021-a196322648>
- Notre Mémo AESH format papier à demander



AESH

Vous souhaitez mieux comprendre votre contrat, vos fiches de paie, votre évolution de carrière, votre entretien professionnel, vos droits, échanger sur vos missions, partagez vos inquiétudes.... :

Le SE-Unsa 64 vous invite à participer à nos réunions d'informations sur Pau et Bayonne le mercredi 14 octobre à 14h.

Un lien pour s'inscrire ainsi que des précisions sur le lieu seront indiqués sur notre site local.

N'hésitez pas à nous contacter si vous vous posez des questions ou si vous rencontrez des difficultés par mail à 64@se-uns.org ou par téléphone au 05 59 82 57 40.

Cécile LARRIERE 06 35 25 33 56

Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06.



École Inclusive – Enseignants spécialisés et AESH

Cette fin d'année scolaire n'a pas été sans conséquence pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour les enseignants et pour leurs accompagnant.e.s. Cette rentrée sera d'autant plus particulière que chaque acteur de l'école inclusive se devra d'être au plus proche de ces élèves.

Dès le printemps dernier, malgré le confinement, le SE-Unsa 64 était engagé à vos côtés pour défendre vos droits et vos conditions d'enseignement pour la réussite de tous les élèves. Ainsi, les représentants sont intervenus pour dénoncer la suppression des postes RASED sur le département lors de la carte scolaire, le manque de moyens attribués aux structures d'Enseignement Adapté (SEPGA) et aussi pour accompagner les stagiaires CAPPEI qui ont été contraints de ne pouvoir participer au mouvement.

Du nouveau pour la rentrée 2020...

PIAL (Pôle Inclusif d'accompagnement localisé) : Désormais notre département fonctionnera avec un ensemble de PIAL inter-degrés. Qu'est-ce que cela change ? Tous les collèges deviennent « PIAL », pour permettre une meilleure gestion de l'accompagnement des élèves sur le secteur du collège correspondant. Chaque chef d'établissement est « pilote » et un coordonnateur PIAL pourra être nommé. La carte départementale des PIAL sera publiée sur le site de la DSDEN. Pour les AESH, les contrats transmis numériquement début juillet doivent indiquer le PIAL sur lequel ils.elles sont affectés et ils.elles pourront effectuer leurs missions d'accompagnement sur les écoles rattachées au PIAL.

ULIS collège : 3 nouveaux dispositifs ouvrent à cette rentrée sur les collèges de Mauléon, Pontacq et Clermont à Pau. Pour info, pour cette rentrée au moins 410 élèves sont prévus répartis sur 35 dispositifs.

Référents scolaires : 2 nouveaux postes de référents scolaires ont été créés pour cette rentrée. Cela a entraîné une nouvelle répartition des secteurs. Notre département comptera donc 20 référents scolaires pour le suivi des dossiers d'au moins 2500 élèves en situation de handicap des établissements publics (ULIS compris/ ESMS non compris). La liste des référents sera disponible sur le site de la DSDEN. Un poste de référent « autisme » a également été créé pour des missions départementales.

SEGPA : Un groupe de travail spécifique aux structures d'enseignement adapté s'est tenu à la DSDEN début juillet, des directeurs de SEGPA, chefs d'établissement ainsi que les IEN-EI y ont participé. L'objectif de ce groupe de travail, impulsé par le DASEN était de faire un point complet sur les réalités du terrain, les orientations en SEGPA et post 3^{ème} et les projets d'inclusion. D'autres groupes de travail sur ce sujet devraient se mettre en place, le SE-Unsa 64 souhaite pouvoir y participer afin d'y représenter les enseignants spécialisés et les directeurs de SEGPA. Pour info, les prévisions de la DSDEN comptabilisent 670 élèves répartis dans les 12 structures d'enseignement adapté de notre département.

Vous souhaitez recevoir nos publications spécifiques, poser des questions, demander des informations, signaler des difficultés, un problème, n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux SE-Unsa École Inclusive :

Cécile LARRIERE 06 35 25 33 56
Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06.





Depuis l'ouverture du dossier sur la réforme des retraites, réforme que nous n'avons pas demandée, le SE-Unsa est l'une des rares organisations syndicales à se battre pour la revalorisation de nos métiers. Alors que d'autres se sont enfermés sur une ligne de rejet total de la réforme, le SE-Unsa a jugé qu'il était plus pertinent dans l'intérêt des personnels de combattre les points négatifs de la réforme en elle-même (comme l'âge pivot) et de s'emparer de la question de la revalorisation dans l'intérêt des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues.

Nos objectifs principaux sont les mêmes depuis le départ et n'ont pas varié

- La réforme ne doit faire ni perdant, ni puni.
- La revalorisation pour permettre le maintien du niveau de nos pensions doit être conséquente et concerner tout le monde, y compris ceux qui ne seront pas impactés par la réforme.
- La revalorisation ne doit pas porter que sur l'indemnitaire mais doit aussi passer par les grilles indiciaires et une restructuration de la carrière.
- Le SE-Unsa refuse que les négociations sur la revalorisation soient liées à la redéfinition des métiers (missions, temps de travail...).

En ce qui concerne la réforme des retraites :

- Recul de la première génération concernée. Ce n'est plus 1963 mais 1975 qui est prévu. Cela ferait que 47% des enseignants seraient impactés par la réforme, les générations antérieures à 1975 n'étant pas concernées.
- Âge de départ maintenu à 62 ans mais instauration d'un âge d'équilibre (appelé également âge pivot) à 64 ans avec 5% de décote par année si départ avant (c'est-à-dire 10% si départ à 62 ans, 5% si départ à 63 ans). Si le rapport Delevoye évoquait une surcote après 64 ans de 5% par an, le Premier ministre évoquait un système de bonus-malus dans

son discours du 11 décembre.

L'âge d'équilibre serait appliqué à tout le monde, y compris les générations antérieures à 1975. C'est bien là l'aspect paramétrique de la réforme que dénonce l'Unsa et qui a été la principale revendication de la grève du 17 décembre.

La décote, dans le système actuel qui peut s'élever à 25% maximum et qui disparaît à 67 ans serait progressivement abaissée puis supprimée. Dans la phase où les deux décotes coexisteraient, ce serait la plus défavorable des deux qui serait appliquée.

La retraite progressive serait étendue à tous les salariés et donc ouverte aux enseignants.

En ce qui concerne la revalorisation des enseignants, CPE et PsyEN :

L'enveloppe totale après la montée en charge serait de l'ordre de 10 milliards de plus que le budget actuel de l'Éducation nationale. Il s'agit bien d'une enveloppe spécifique dédiée qui serait sécurisée, comme nous l'avons demandé, par une loi de programmation.

La montée en charge débuterait dès 2021 et prendrait entre 10 et 20 ans. Les différents scénarii seront au cœur des négociations en janvier.

À l'issue de la montée en charge, l'augmentation moyenne mensuelle brute serait donc potentiellement entre 750 et 950 euros. Mais ce n'est qu'une moyenne, il y aurait une différenciation dans sa répartition.

La crise sanitaire a arrêté le processus de réforme des retraites. Au mois de juillet, au terme de plusieurs jours de discussion entre les partenaires sociaux et le patronat, le Premier ministre à Matignon, Jean Castex a pris la décision de repousser la réforme des retraites à l'horizon 2021. **Le SE-Unsa et l'Unsa resteront vigilants sur le maintien du niveau des pensions et la nécessaire revalorisation des enseignants.**

Franck HIALE - Pascale DURAND

La demande de départ à la retraite en 2021 : à anticiper !

Les collègues désireux de faire valoir leur droit à pension doivent en faire la demande 6 mois avant la date prévue de leur cessation d'activité.

Cependant, pour les enseignants du 1^{er} degré, l'administration adresse habituellement une circulaire au mois de septembre en demandant un retour à la mi-octobre pour un

départ obligatoire au 31/08 de l'année suivante. Il est possible, malgré tout, d'envoyer sa demande plus tard.

Le site ensap.fr permet à chacun d'avoir une estimation de sa pension. Cependant, cette estimation ne prend pas en compte certaines données.

Pour plus de renseignements sur les conditions de départ et sur les estimations de pension, contactez la section départementale du SE-UNSA 64.

Aux futurs retraités du 1er septembre 2020...

A tous les collègues du 1^{er} et du 2^d degré faisant valoir leur droit à la retraite à l'occasion de la rentrée de septembre et particulièrement aux syndiqués, l'équipe du SE-UNSA 64 leur souhaite beaucoup de bonheur dans l'accomplissement des nouveaux projets qu'elles-ils n'ont pu réaliser jusque-là !

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion, les actifs ont besoin de vous et nous serons heureux de vous retrouver dans les futurs combats ! **Vous serez toujours les bienvenus au siège du SE-UNSA 64.**

Restez engagés à nos côtés pour envoyer un bulletin, pour défendre les droits des retraités, pour participer à la défense des valeurs républicaines et pour toutes les actions de solidarité à venir.

Merci pour votre longue carrière au service de l'École Publique laïque !